

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 28 juillet 2025

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	15
Présents	8
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

22 juillet 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – PORS Olivier – FLOCHLAY Loïc – JOYEUX David – LAPART Nathalie – LE BRAS Mickaël.

Étaient absents : JAOUEN Gwenaëlle (procuration à Olivier PORS) – MONOT Joël (procuration à Loïc FLOCHLAY) – JUHEL Jean-Etienne (procuration à Adeline CARETTE) – PIGEYRE Carole (procuration à Nathalie LAPART) – LE BERRE Aurélien – GOURRET Didier – ROLLAND Iwan.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2025-07-01 : MAPA AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE / ATTRIBUTION DES LOTS

Exposé :

Les plans et le financement du projet de réaménagement de la place de l'Église ont été validés lors du conseil du 6 février 2025. Les documents de consultation des entreprises ont été mis en ligne le 6 juin dernier pour une date limite de réception des offres le 11 juillet.

Nous avons réceptionné deux offres pour le lot 1 « voirie – eaux pluviales » :

- L'entreprise **Eurovia** demeurant – Zone industrielle de l'Hippodrome, 3 rue du stade de Kerhuel – 29196 QUIMPER.
- L'entreprise **Le Roux TP** demeurant – 20 rue André Foy – 29710 LANDUDEC

Et une offre pour le lot 2 « aménagements paysagers » :

- L'entreprise **Bellocq Paysage** – demeurant 8 avenue de Ti Douar – 29000 QUIMPER.

Après étude des dossiers Nathalie Gouby, maître d'œuvre (Maîtrise Ouest), a transmis un rapport d'analyse, présenté en annexe 1A. Les critères retenus pour le jugement des offres étant pondérés de la manière suivante : valeur financière 40 % / valeur technique 50% / délai d'intervention 10 %.

Conformément aux critères du règlement de la consultation, il en ressort le classement final suivant :

Pour le lot 1 :

L'entreprise **LE ROUX TP** obtient la meilleure note pondérée, au prix de :

- Marché de Base à : **125 584,00€ H.T**, soit : **150 700,80 € T.T.C.**

Pour le lot 2 :

L'entreprise **BELLOCQ PAYSAGE** obtient la meilleure note pondérée, au prix de :

- Marché de Base à : **67 936,00€ H.T**, soit : **81 523,20 € T.T.C.**

Le montant total du marché de travaux serait alors de 193 520,00 € H.T, soit un marché à **232 224,00 € TTC.**

Le montant estimatif des travaux était évalué à 175 000,00 € H.T (210 000,00€ T.T.C), soit une plus-value de 10.58 %.

Proposition :

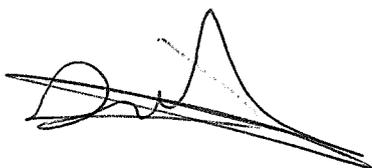
Il est proposé au conseil municipal, de suivre les conclusions du rapport d'analyse des offres et de retenir l'entreprise Le Roux pour le lot 1 et l'entreprise Bellocq Paysage pour le lot 2.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient l'entreprise **LE ROUX TP**, pour le **lot n° 1** du marché « Aménagement de la place de l'Eglise » au prix de **125 584,00€ H.T (150 700,80 € T.T.C)**.
- Retient l'entreprise **BELLOCQ PAYSAGES**, pour le **lot n° 2**, du marché « Aménagement de la place de l'Eglise » au prix de **67 936,00€ H.T (81 523,20 € T.T.C)**.
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché « Aménagement de la place de l'Eglise ».

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT



Le Maire
Olivier PORS

